

RAPPORT ANNUEL



SEVADEC

2025



Sommaire

Présentation générale	04
Prévention des déchets	14
Pôle de Valorisation des Emballages	16
Pôle de Valorisation des Biodéchets	20
Déchèteries	26
Pôle de Valorisation des Déchets Résiduels	30
Pôle Administratif	34
Lexique	38

édito

L'année 2025 a été marquée par la mise en route, dès le 1^{er} janvier, de la Délégation de Service Public pour le développement et l'exploitation du Pôle de Valorisation des Biodéchets et du Pôle de Valorisation des Déchets Résiduels.

Celle-ci nous permet de renforcer nos capacités de traitement et de tendre vers une valorisation toujours plus vertueuse des flux entrants. Il s'agit d'une étape essentielle pour préparer l'avenir, dans un contexte de raréfaction des ressources et d'exigences environnementales accrues.

Parallèlement, le Pôle de Valorisation des Emballages continue sa montée en puissance en ayant traité plus de 18 200 tonnes sur l'exercice écoulé. Chaque geste de tri effectué par nos concitoyens trouve ainsi une réponse technique et efficace au service de l'économie circulaire.

Les déchèteries, quant à elles, confirment leur rôle central dans notre dispositif. Le volume de déchets accueillis continue d'être important, preuve de leur utilité pour la population. Grâce à l'ouverture de nouvelles filières de recyclage, les flux sont désormais mieux triés, mieux dirigés et mieux valorisés. Nous allons plus loin dans le détail du tri avec un objectif clair : ne laisser aucune matière sans solution.

Je rappelle, à ce titre, que le badge d'accès aux déchèteries reste gratuit et disponible simplement auprès du Pôle Administratif du SEVADEC. Il s'agit d'un outil indispensable pour un service équitable, sécurisé, et durable.

Tous ces progrès n'auraient pas été possibles sans l'engagement de nos agents, la confiance de nos partenaires et la mobilisation des habitants du territoire. C'est ensemble que nous parvenons à faire évoluer notre modèle vers une gestion plus respectueuse de l'environnement et des générations futures.

Merci à toutes et tous pour votre confiance et votre engagement.



Guy Allemand
Président du SEVADEC

PRÉSENTATION GÉNÉRALE



G.C.T. & M.
Communauté d'Agglomération
Grand Calais Terres & Mers

⇒ 14 communes

⇒ 100 079 habitants



C.C.R.A.
Communauté de Communes
de la Région d'Audruicq

⇒ 15 communes

⇒ 28 445 habitants



C.C.P.O.
Communauté de Communes Pays
d'Opale

⇒ 23 communes

⇒ 25 550 habitants.

Carte du territoire



Les compétences du SEVADEC

Selon les statuts du SEVADEC, et plus précisément son article 2 :

«Le SEVADEC a pour objet de prendre en charge la valorisation matière et énergétique des déchets ménagers et assimilés collectés par les membres du SEVADEC en réalisant :

- la construction d'une unité de valorisation des déchets fermentescibles par traitement biologique conforme aux normes européennes,
- la mise en place d'un centre de tri des déchets municipaux, dans le cadre de la valorisation matière par recyclage des matériaux,
- l'installation de déchèteries,
- des prestations de service relatives au traitement des déchets,
- la construction d'un centre de valorisation des ordures ménagères résiduelles.»



Exerce la compétence
« traitement des déchets des ménages »

Le traitement
et la
valorisation

La mise en
décharge
des déchets
ultimes

Les
opérations de
transport

Le tri

Le stockage
(déchèteries)

Par contre, les structures intercommunales conservent leur responsabilité en matière de collecte des déchets.

Les modalités de cette collecte devront correspondre aux exigences techniques fixées par le Syndicat Mixte en rapport avec l'unité de valorisation organique et les contrats de valorisation matière et énergie.

Par ailleurs, les collectivités adhérentes s'obligent à faire traiter la totalité de leurs déchets dans les installations qui ont été conçues et calibrées pour les accueillir.

Le SEVADEC est habilité à réaliser des prestations de services pour :

- des collectivités locales non membres du syndicat,
- des entreprises privées ou professionnelles situées ou non sur le territoire des collectivités adhérentes.



Historique du SEVADEC



2000

Création du Syndicat d'Élimination et de VALorisation des DEchets du Calaisis

2003

Lancement de la première plate-forme H.Q.E. française de valorisation des déchets

2004

Mise en service de 3 déchèteries (Calais Toul, Calais Monod et Audruicq)
Inauguration (le 25 juin) du centre de tri fonctionnant selon les normes H.Q.E.

2013

Suite à la dissolution de la C.C.R.A.V.H. (Communauté de Communes de la Région d'Ardres et de la Vallée de la Hem) le 31 décembre 2013, le SEVADEC perd 11 communes

2012

Travaux de modernisation du centre de tri

2011

Partenariat avec la ressourcerie F.A.C.E. Valo (réemploi en déchèteries)

2014

Nouvelle signalétique dans les déchèteries
Nouvelle compétence : construction d'un C.V.O.M.R. (Centre de Valorisation des Ordures Ménagères Résiduelles)
Nouvelle identité visuelle (logo, slogan...)
Mise en place de la filière Ecomobilier en déchèterie

2015

Partenariat avec Opale Vélo Services (collecte pièces et vélos)
Partenariat avec le Lycée du Détroit de Calais (gestion des déchets)
31 décembre : fin du 1^{er} Programme Local de Prévention (P.L.P.)

2016

Lancement du marché global de performance pour la conception, la construction, l'exploitation et la maintenance d'un C.V.O.M.R.



2025

Démarrage de la Délégation de Service Public relative à l'exploitation du P.V.B. et du P.V.D.R.

2024

Signature de la Délégation de Service Public relative à la rénovation, au développement et à l'exploitation du Pôle de Valorisation des Biodéchets (P.V.B.) et du Pôle de Valorisation des Déchets Résiduels (P.V.D.R.)
Mise en place de nouvelles filières R.E.P. en déchèteries (P.M.C.B., jouets, A.B.J., A.S.L.)

2023

Fin des travaux de modernisation et mise en service du Pôle de Valorisation des Emballages

2005

Mise en service de 3 déchèteries H.Q.E. supplémentaires (Oye-Plage, Guïnes et Louches)

2006

Mise à disposition du centre de transfert (1^{er} janvier)
Construction de l'usine de biométhanisation

2007

Mise en service de l'usine de biométhanisation

2010

Signature du Programme Local de Prévention (P.L.P.) entre le SEVADEC et l'ADEME

2009

Mise en service de la 8^{ème} déchèterie (Licques)

2008

Mise en service de 2 déchèteries H.Q.E. supplémentaires (Peuplingues et Calais Épinal)

2017

Signature du marché global de performance pour la conception, la construction, l'exploitation et la maintenance d'un Centre de Valorisation des Ordures Ménagères Résiduelles (C.V.O.M.R.)
Mise en place de la filière plâtre en déchèteries

2018

Réhabilitation de la déchèterie d'Audruicq
Signature du marché pour l'exploitation du Centre de Valorisation Organique pour la période 2019-2024
Mise en place de la vidéosurveillance en déchèteries

2019

Réhabilitation de la déchèterie d'Oye-Plage
Démarrage des travaux du Pôle de Valorisation des Déchets Résiduels (P.V.D.R.)
Extension de la dalle de compost du C.V.O.
Acquisition d'un rouleau compacteur sur berce
Informatisation de la gestion des déchèteries

2022

Signature de la Convention d'Entente intercommunale par la mutualisation des coûts relatifs au tri, au transport et au traitement des déchets recyclables des ménages.
Travaux de modernisation du Pôle de Valorisation des Emballages (P.V.E.) afin de répondre à l'extension des consignes de tri mise en place par CITEO (à partir du 1er janvier 2023)
Arrivée de 4 agents recrutés pour intégrer le programme d'actions «Économie circulaire et déchets» au sein du service Animation du Territoire

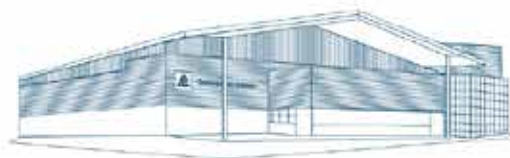
2021

Mise en service industrielle du P.V.D.R.
Ouverture du nouveau Pôle Administratif
Signature d'un programme d'actions «Économie circulaire et déchets» en vue de la création du service animation du territoire, en partenariat avec l'ADEME

2020

Réhabilitation de la déchèterie de Guïnes
Remplacement de la centrifugeuse du Pôle de Valorisation des Biodéchets

Equipements du SEVADEC



LE PÔLE DE VALORISATION DES EMBALLAGES a pour finalité de traiter la part des emballages provenant de la collecte sélective. Il permet un tri par matières (bouteilles - bidons - flacons en plastique, briques alimentaires, cartons - papier - journaux, déchets métalliques - aluminium) afin de les recycler via des filières spécialisées.

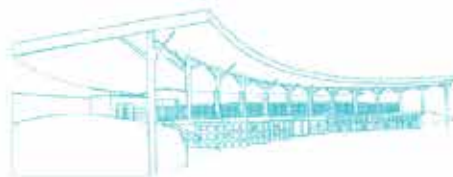
Sa modernisation en 2023 permet le traitement de nouveaux déchets (films - sachets en plastique, barquettes - pots en plastique, emballages en polystyrène)

Capacité annuelle de traitement : 23 000 tonnes.



LE PÔLE DE VALORISATION DES BIODÉCHETS permet de transformer les déchets organiques biodégradables (restes de repas et petits végétaux) en électricité et en compost.

Capacité annuelle de traitement : 28 000 tonnes de biodéchets.



LES 8 DÉCHÈTERIES gratuites du territoire, destinées aux particuliers, permettent de limiter les dépôts sauvages. Ces équipements acceptent jusqu'à 24 catégories de déchets (bois, métaux, huiles alimentaires...). Les apports sont ensuite orientés vers des filières de traitement adaptées.



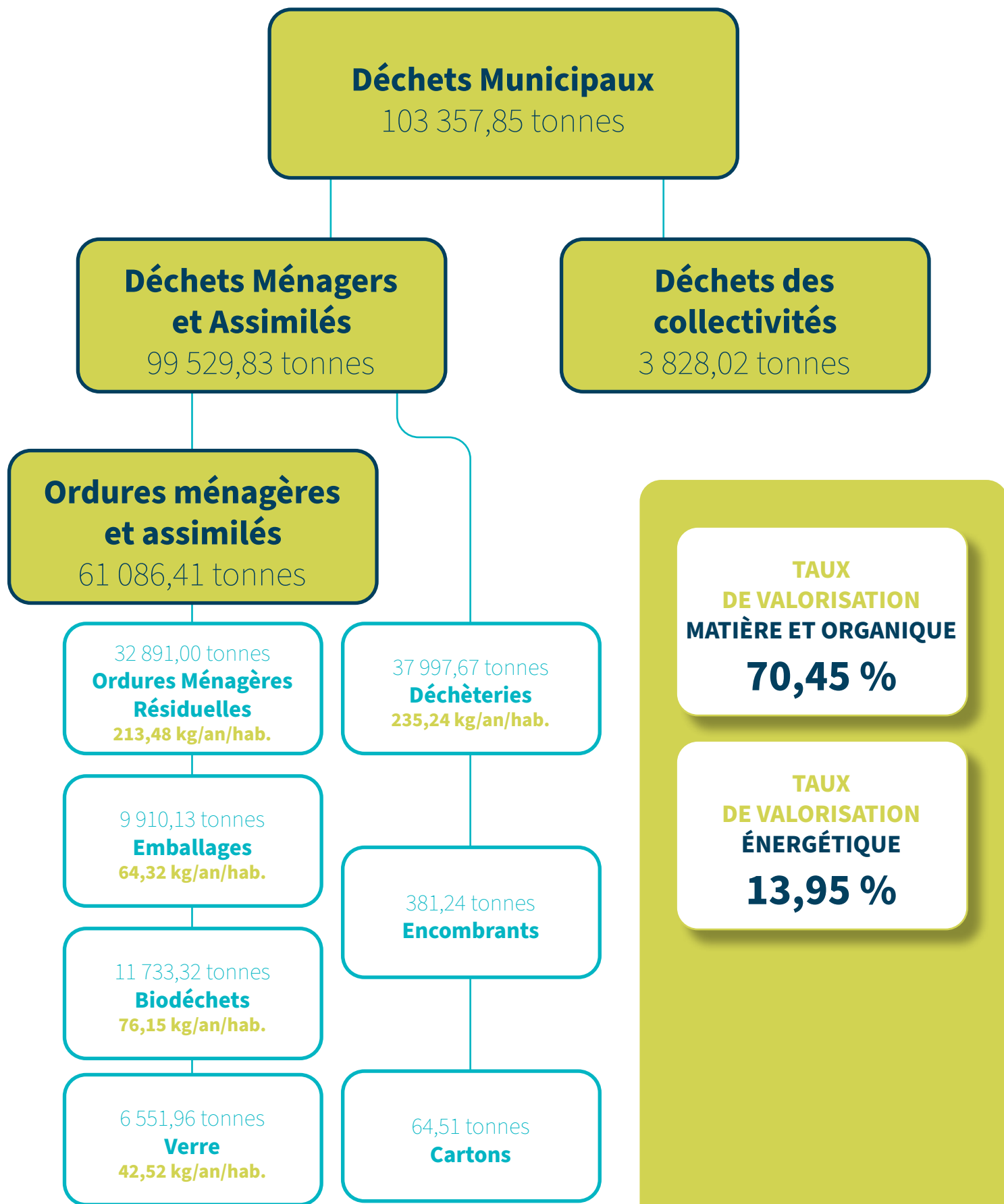
LE PÔLE DE VALORISATION DES DÉCHETS RÉSIDUELS permet de convertir une grande partie des déchets dits «non recyclables» en C.S.R. (Combustibles Solides de Récupération) en amendement organique et en gaz injecté dans le réseau.

Capacité annuelle de traitement : 60 000 tonnes.



Synthèse de la composition des déchets municipaux

Déchets des collectivités adhérentes (hors prestations de services et entente)



TAUX
DE VALORISATION
MATIÈRE ET ORGANIQUE

70,45 %

TAUX
DE VALORISATION
ÉNERGÉTIQUE

13,95 %

Les membres du bureau



Guy ALLEMAND
(Grand Calais Terres & Mers)
Président du SEVADEC

Le SEVADEC est un syndicat mixte dirigé par une assemblée désignée « Comité Syndical » composée de 44 membres. Celui-ci est constitué d'1 Président, de 5 Vice-présidents, de 16 membres titulaires ainsi que de 22 suppléants. Les délégués communautaires se réunissent et nomment eux-mêmes les délégués qui siègeront au sein du SEVADEC, syndicat mixte à qui ils ont transféré la compétence de traitement des déchets.



Claude KIDAD
(C.C.P.O.)
1^{er} Vice-président
Délégué au personnel



Yves ENGRAND
(C.C.R.A.)
2^{ème} Vice-président
Délégué à la G.S.E.



Marc BOUTROY
(G. C. T. & M.)
3^{ème} Vice-président
Délégué à la communication



Philippe MIGNONET
(G. C. T. & M.)
4^{ème} Vice-président
Délégué aux travaux



Laurent LENOIR
(Villo de Calais)
5^{ème} Vice-président
Délégué aux finances



Antoine PERALDI
(C.C.P.O.)
Membre du bureau



Charles COUSIN
(C.C.R.A.)
Membre du bureau



LES DÉLÉGUÉS TITULAIRES



Guy ALLEMAND



Noradha BOUCHART



Marc BOUTROY



Valérie DUMONT-DESIGNE



Michel HAMY



Laurent LENOIR



Guillaume LOFVILLE



Hugo MARGOTTS-BUFFIN



Philippe MIGNONET



Christine NOËL



Frédérique VAN KOOY

Les délégués suppléants

Fabrice BALLART

Guy BEGUE

Malika BOUAZZI

Janique FONTAINE

Delphine LEDOUX

Anais LEMAÎTRE

Jean-Luc MAROT

Fabrice MARTIN

Maïté MULOT-FRISQUART

Robert PILLE

Yves SANDRAS

GRAND CALAIS

Terres & Mers





LES DÉLÉGUÉS TITULAIRES



Christian COUMIN



Yves BIGRAND



Jacques LOUCHEZ



Olivier MAJEWICZ



Olivier FLAQUE

Les délégués suppléants

Évelyne CARON

François DAULLE

Richard LANDRON

Jean-Marie LOUCHEZ

Pascal WILLEMAN



Communauté de Communes
de la Région d'Audruicq



LES DÉLÉGUÉS TITULAIRES



Bruno DÉMILLY



Pascal GAVOIS



Bernard HENON



Claude KIDAD



Brigitte MARCO



Antoine PERALDI

Les délégués suppléants

Eloi BONNINGUES

Laurent DEFACHELLES

Christophe DUPONT

Brigitte HAVART

Alexandre LEPRINCE

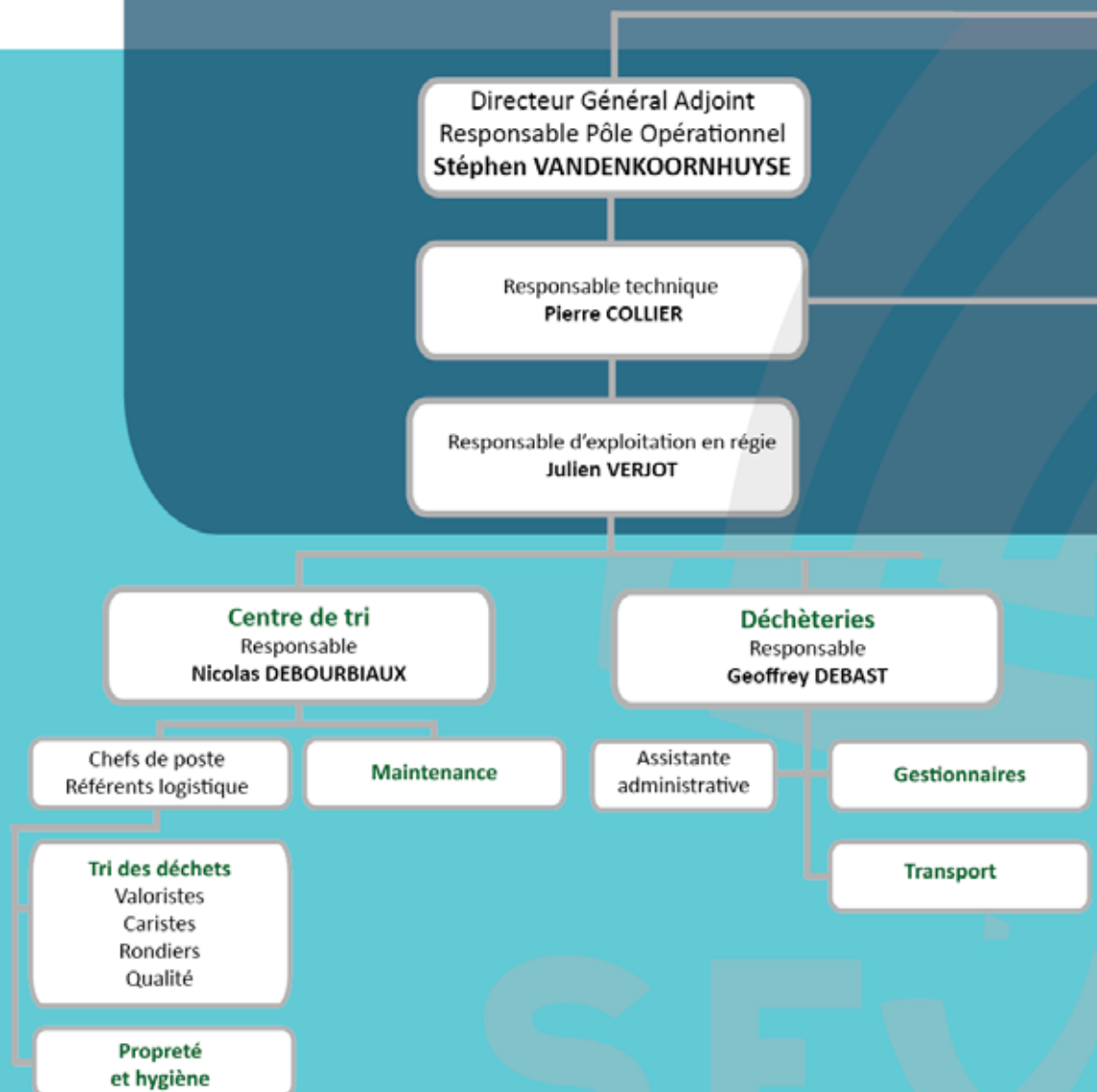
Guy SEILLIER





ORGANIGRAMME DES

Pôle Directionnel



SERVICES DU SEVADEC

Comité Syndical

Président

Guy ALLEMAND

Directeur Général des Services
Laurent LETREN

Responsable Pôle Fonctionnel
Benjamin DUCAMP

Animation du territoire

Responsable services
administratifs
Christopher THIRARD

Qualité Sécurité
Environnement (Q.S.E.)

Gestion des pesées

Accueil

Ressources Humaines

Finances,
Marchés Publics

Administration

Propreté
et hygiène

Pôle Opérationnel

Pôle Fonctionnel

PRÉVENTION DES DÉCHETS ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE

La réduction des déchets

Inscrit dans un programme de prévention des déchets dès 2010, le SEVADEC a souhaité répondre à l'objectif fixé par le Grenelle de l'environnement prévoyant une réduction de 7 % des O.M.A. (Ordures Ménagères et Assimilées), sur une période de 5 ans. La mise en place d'actions concrètes sur la période 2011-2015 a permis de réduire les O.M.A. de 10,10 %.

Afin de poursuivre sa politique de réduction des déchets, le SEVADEC, à partir de 2016, s'est lancé dans un second programme de prévention avec un objectif de réduction de 10 % des D.M.A. (Déchets Ménagers et Assimilés), de 2016 à 2020, répondant ainsi aux objectifs fixés par la Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte.

Le service animation du territoire

Le SEVADEC a décidé d'aller encore plus loin dans les changements comportementaux face à la production de déchets, mais aussi d'actualiser, renforcer, redynamiser et élargir les actions sur le territoire. C'est pourquoi le SEVADEC a décidé de porter un programme d'actions « Économie circulaire et déchets », en partenariat avec l'ADEME sur 3 ans (2022-2024). Ce programme permet d'inscrire le territoire dans une logique durable d'économie circulaire en créant une synergie avec l'ensemble des acteurs du territoire (économiques, associatifs et publics).

C'est dans ce cadre qu'a été créé le service Animation du Territoire avec l'arrivée de trois chargés de missions et d'une responsable de service en 2022 afin de déployer les actions autour de 4 thématiques : la promotion de l'économie circulaire, la lutte contre le gaspillage alimentaire, le réemploi - la réutilisation - le recyclage et la sortie du tout jetable.

Bilan 2025



545

visiteurs du SEVADEC



27

événements auxquels le SEVADEC a participé



8

ateliers de sensibilisation réalisés dans les écoles du territoire



1700

followers sur Facebook



259

followers sur Instagram



25 260

visiteurs sur le site

En 2025, le service «animation du territoire» a poursuivi ses actions sur les thématiques du gaspillage alimentaire, de l'économie circulaire, de la sortie du tout jetable, du réemploi et de la réparation.

Dans le cadre des visites de nos installations nous avons accueilli **545 personnes**.

Nous avons participé à **27 évènements**, dont **8 interventions** dans les établissements scolaires du territoire.

2025 fut l'année de la 10^{ème} Journée du Réemploi et de la Réparation au Channel à Calais, en septembre. Elle a rassemblé plus de

1 000 personnes. Cet événement a permis aux visiteurs de découvrir les acteurs locaux de la réduction des déchets et de reconduire le concept de la gratiféria (vide-greniers gratuit), qui est désormais organisé lors des manifestations où le SEVADEC est invité afin d'aborder l'économie circulaire.

La Journée de la Mode Responsable créée en 2024 et organisée en partenariat avec Grand Calais Terres et Mers a, elle, rassemblé près de **900 personnes**. Celle-ci a mis en lumière les initiatives locales autour du textile et a informé les habitants des dispositifs existants. Une gratiféria textile a, notamment, permis de sensibiliser à la seconde main.

Nos partenariats associatifs avec la Ressourcerie (**14 tonnes collectées**), Opale Vélo Services et Ludo vélo (**34 vélos remis en service**), nos collaborations avec le Repair Café et Ecosystem (**971 téléphones collectés et 300 kg de jouets réemployés**), la collecte événementielle «Textile» avec Le relais (**213 kg de textile collectés**) ont également œuvré à la réduction et au réemploi des déchets.



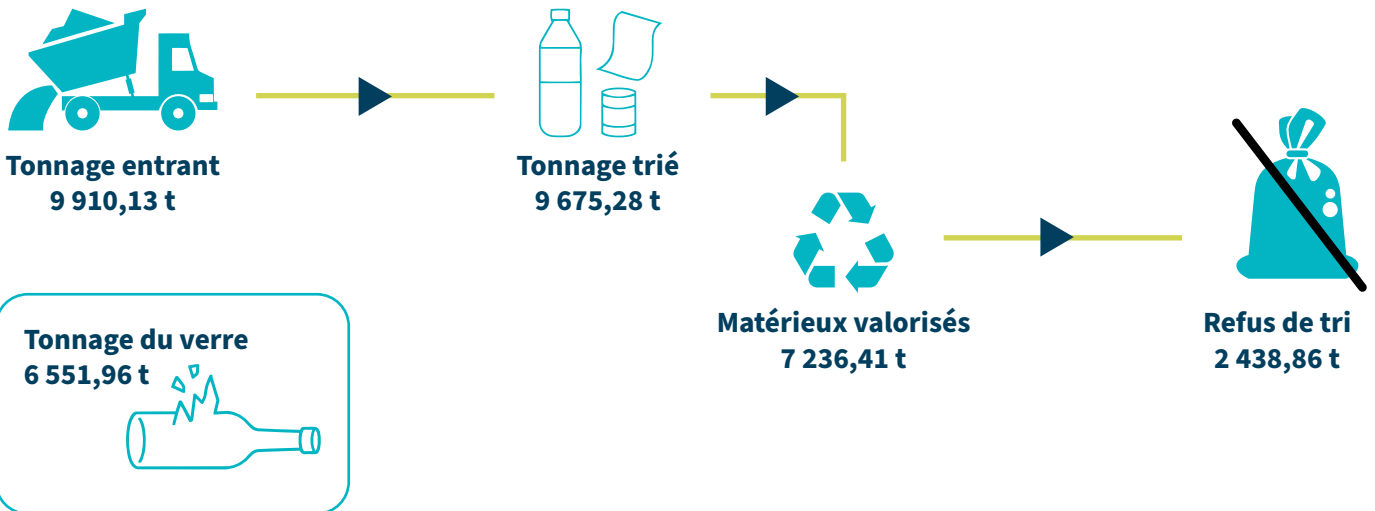
PÔLE DE VALORISATION DES EMBALLAGES

En 2025, le pôle de valorisation des emballages a traité un volume total de **18 250,86 tonnes**, dont **9 910,13 tonnes** provenant des collectivités G.C.T & M., C.C.R.A. et C.C.P.O. Cette dernière catégorie progresse de **1,78%** par rapport à l'exercice 2024, confirmant une légère dynamique positive.

L'extension des consignes de tri, déployée au 1^{er} janvier 2023, avait généré une forte hausse des tonnages en 2024, liée à l'adaptation des usagers et à l'élargissement des flux collectés. En 2025, après deux années de montée en charge, les tonnages se stabilisent. L'évolution retrouve un rythme modéré, similaire à celui observé avant l'extension, indiquant que le dispositif atteint désormais son régime de croisière.



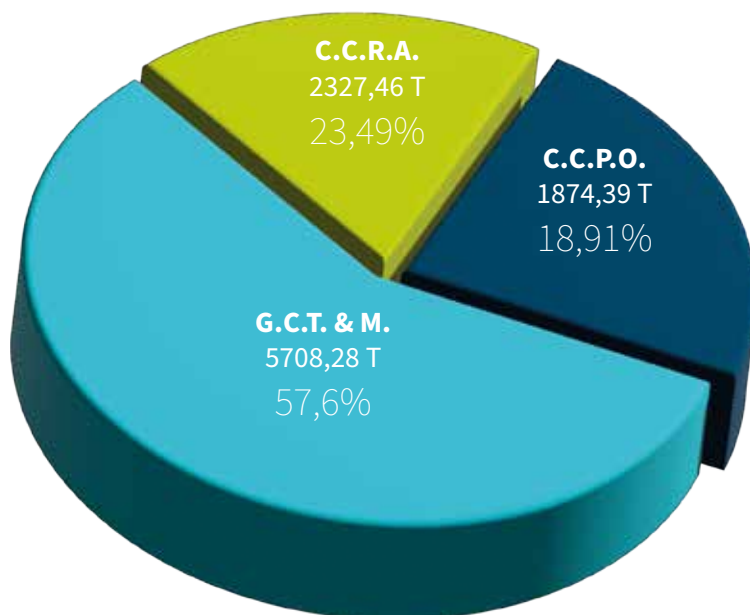
Schéma synthétique de la réception des emballages des collectivités membres



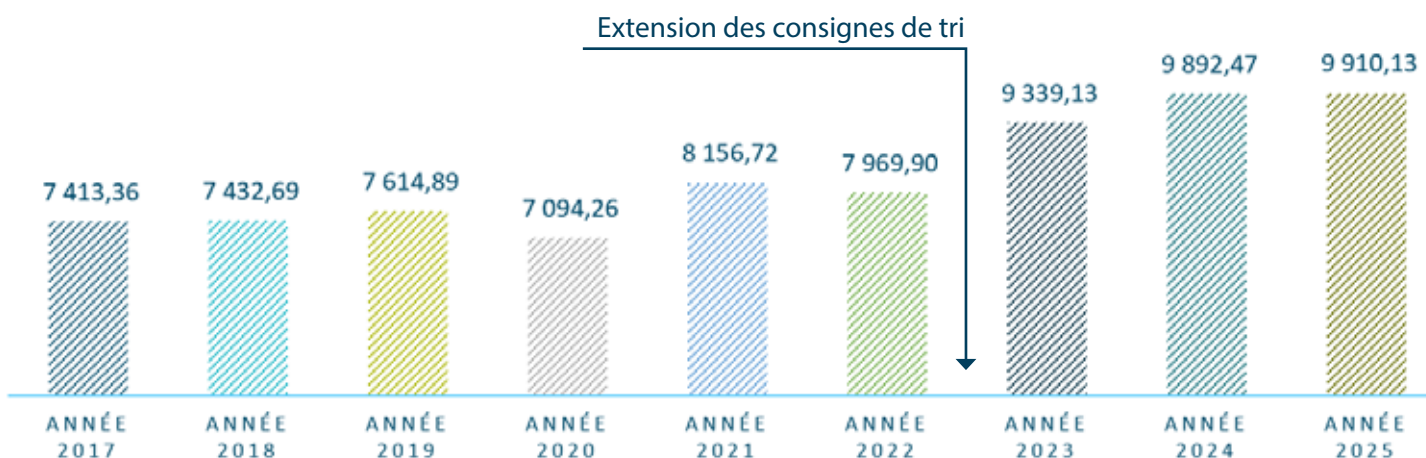
Évolution du tonnage mensuel d'emballages ménagers entrant en 2025



Part des collectivités par rapport au tonnage total entrant au SEVADEC



Évolution des tonnages totaux entrants des collectivités adhérentes depuis 2017



Évolution pluriannuelle des ratios des tonnages en kg/an/hab.

EVOLUTION DES RATIOS EN KG/AN/HAB





64,32KG

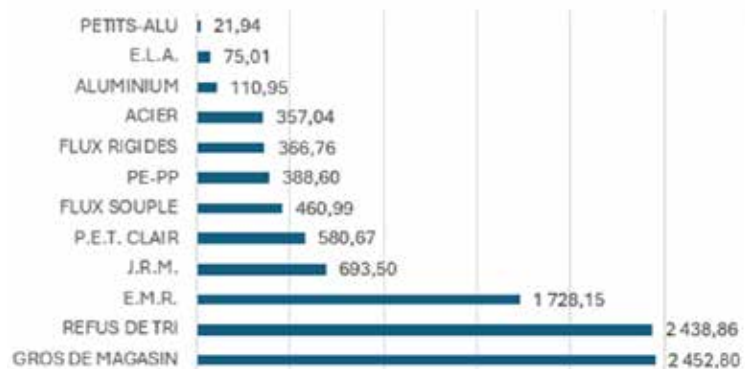
Production moyenne de déchets d'emballages par an et par habitant sur le territoire du SEVADEC en 2025.

Tonnages des matériaux triés par collectivité

Site	G.C.T. & M.	C.C.R.A.	C.C.P.O.	SEVADEC
P.E.T. clair	320,10	123,37	137,20	580,67
Flux rigides	207,64	75,78	83,34	366,76
PE-PP	229,74	89,86	69,00	388,60
Flux souple	256,08	106,66	98,25	460,99
Aluminium	73,52	19,54	17,89	110,95
Acier	173,07	90,17	93,80	357,04
E.L.A.	42,73	16,09	16,19	75,01
E.M.R.	1 091,03	311,97	325,15	1 728,15
Gros de magasin	1 202,70	874,32	375,78	2 452,80
J.R.M.	399,94	102,87	190,69	693,50
Petits-alu	14,22	4,06	3,66	21,94
Refus de tri	1 608,98	440,61	389,28	2 438,86
TOTAL	5 619,75	2 255,31	1 800,23	9 675,28

Répartition des matériaux valorisés et du refus de tri

Répartition des matériaux valorisés



Tonnages du refus de tri

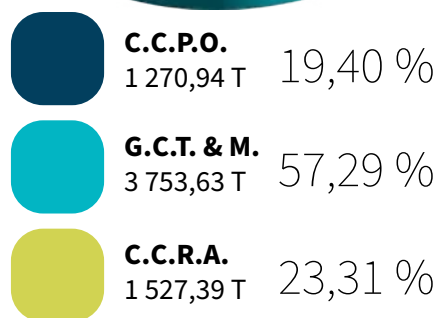
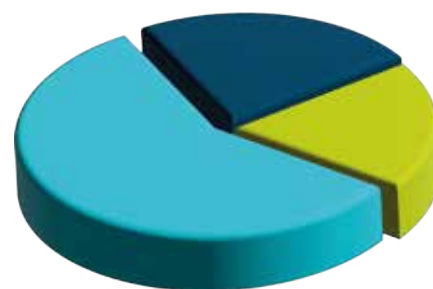
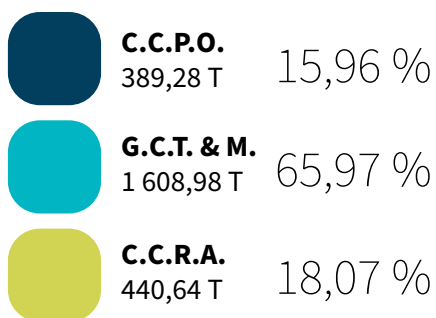
Le refus de tri correspond à des erreurs de tri commises par les citoyens (bois, textiles, fermentescibles, ...).

Ces déchets sont orientés vers le P.V.D.R. pour y être valorisés. Les piles au lithium, batteries au plomb, déchets électroniques sont isolés et envoyés dans des filières de valorisation dédiées.



Répartition des tonnages du refus de tri par collectivité

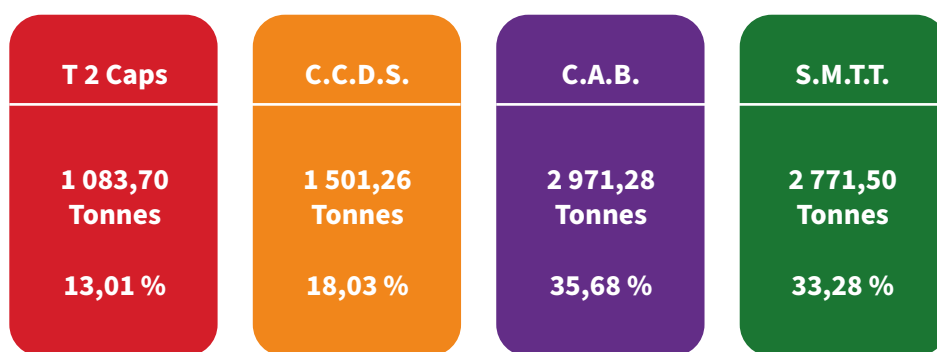
Tonnage du verre / Total en 2025 de **6 551,96 T**



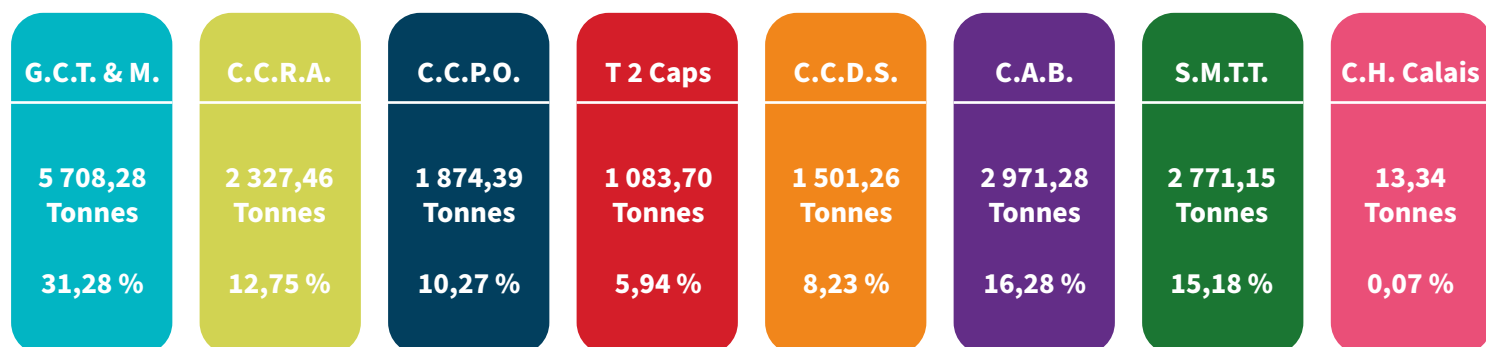
Une dalle, située au niveau du Pôle de Valorisation des Emballages, permet d'entreposer le verre. Ce dernier est stocké avant expédition vers l'unité de recyclage.

Convention d'entente

Depuis le 1^{er} janvier 2023, le SEVADEC traite, en plus de ceux des collectivités membres du SEVADEC, les déchets d'emballages des habitants de la Communauté de Communes Desvres Samer, de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais, de la Communauté de Communes de la Terre des 2 Caps et du Syndicat Mixte de Traitement et de Tri de Beaurainville ; ce qui représente un bassin de population de 450 000 habitants.



Synthèse du tonnage réceptionné par le SEVADEC par collectivité en 2025



Total du tonnage réceptionné : 18 250,86 Tonnes

PÔLE DE VALORISATION DES BIODÉCHETS

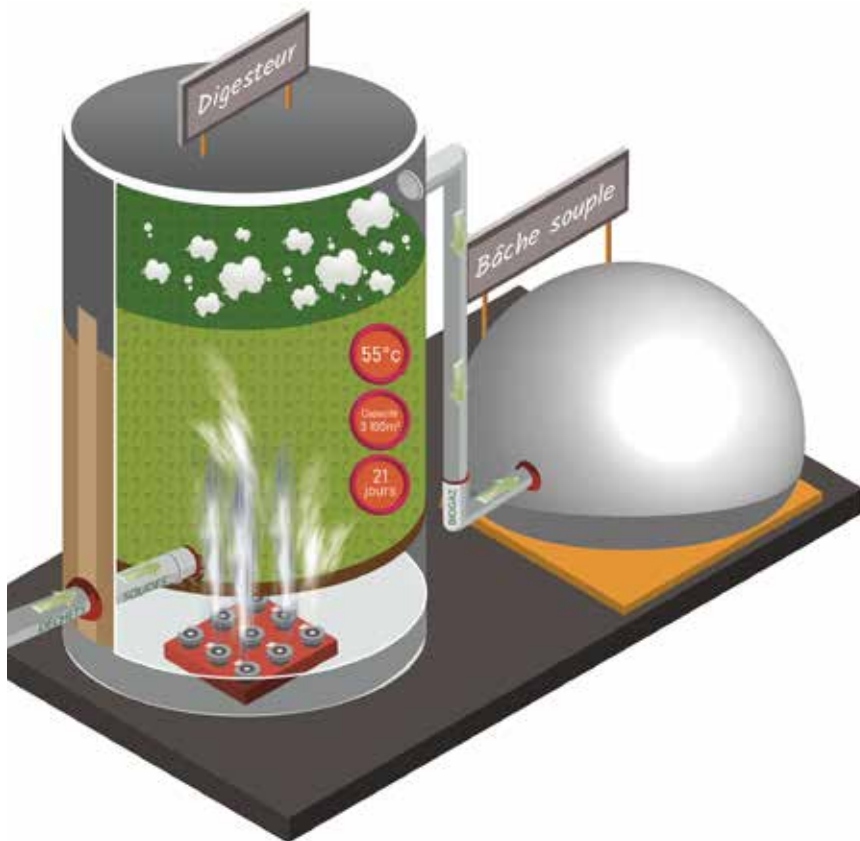
La technique de biométhanisation est basée sur la dégradation de la matière organique en absence d'oxygène (condition anaérobie). Cette dégradation est le résultat d'activités bactériennes.

Celle-ci aboutit à la formation de plusieurs éléments :

un mélange gazeux combustible, appelé «biogaz», qui correspond à environ 11 à 15 % de la masse initiale de déchets.

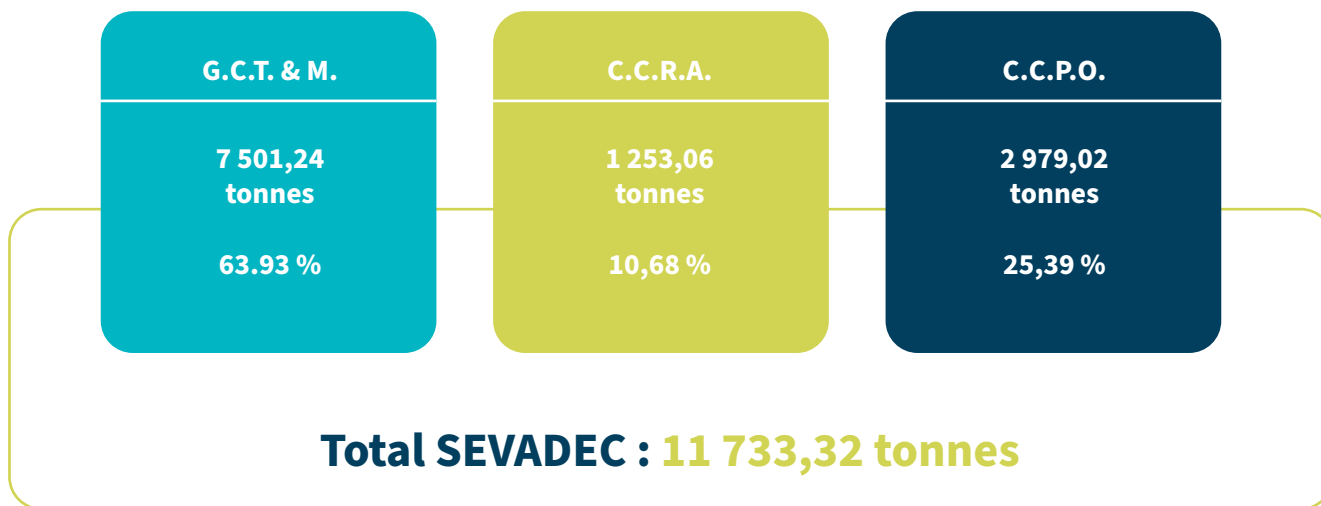
- Ce mélange est transformé en électricité et en chaleur ;
- un résidu organique, appelé «digestat», correspondant à environ 30 à 60 % de la masse initiale de déchets. Ce résidu est traité pour donner du compost ;
- un résidu liquide, appelé «jus», représentant environ 20 à 40 % de la masse initiale de déchets.

La biométhanisation a pour effet de réduire considérablement la charge organique. Le compost produit est ensuite valorisé en milieu agricole et au niveau des particuliers. Le biogaz est, quant à lui, envoyé prioritairement vers les groupes électrogènes et la chaudière de cogénération afin de produire de l'électricité verte et de la chaleur grâce à cette dernière.



Au cours de l'année 2025, le Pôle de Valorisation des Biodéchets (P.V.B.) a vu transiter 21 366,15 tonnes de biodéchets.

Les biodéchets, collectés en porte-à-porte (fermentescibles) apportés au P.V.B. par les collectivités membres





Le tonnage provenant de G.C.T.&M., a diminué de 12,65 % par rapport à 2024 (8 588,08 tonnes en 2024 contre 7 501,24 tonnes en 2025).

Le tonnage provenant de la C.C.R.A. a diminué de 10,54 % par rapport à 2024. Le tonnage est passé de 1 400,75 tonnes en 2024 à 1 253,06 tonnes en 2025.

Concernant le tonnage provenant de la C.C.P.O., on observe, en 2025, une diminution de 14,59 % (3 487,84 tonnes en 2024 et 2 979,02 tonnes en 2025).

Les déchets provenant des déchèteries



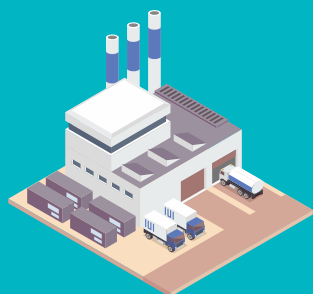
3 526,37
TONNES DE DÉCHÈTS VERTS

Entre 2024 et 2025, le tonnage des déchets verts provenant des déchèteries a diminué en passant de 4 485,29 tonnes à 3 526,37 tonnes soit une diminution de 21,38 %.

Les autres déchets

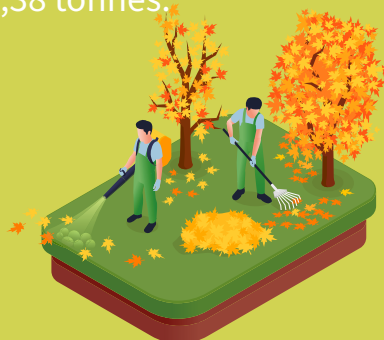
Les déchets tiers fournis par PAPREC ENERGIE 62

On observe une hausse de 38,14 % par rapport à 2024. Celui-ci est passé de 3 599,38 tonnes en 2024 à 4 972,08 tonnes pour l'année 2025.

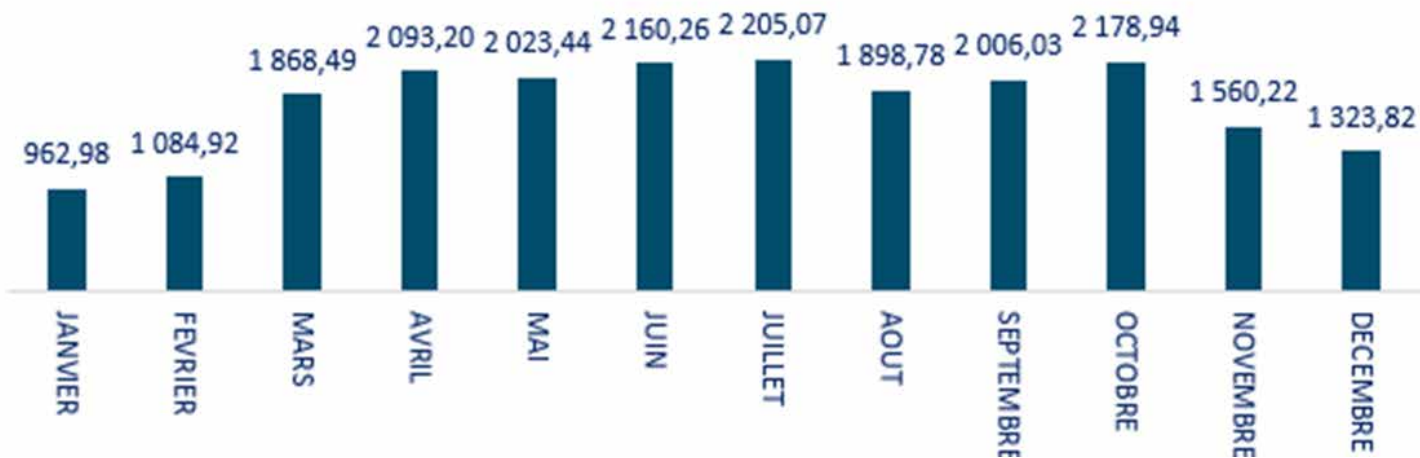


Les déchets verts des communes

Il s'agit ici des déchets apportés par les services techniques (espaces verts) des collectivités. Ces déchets valorisés au P.V.B. représentent 1 134,38 tonnes.



Évolution mensuelle des biodéchets envoyés au P.V.B. (déchets des collectivités + déchets des déchèteries + les autres déchets des communes + déchets tiers de PAPREC ENERGIE 62).



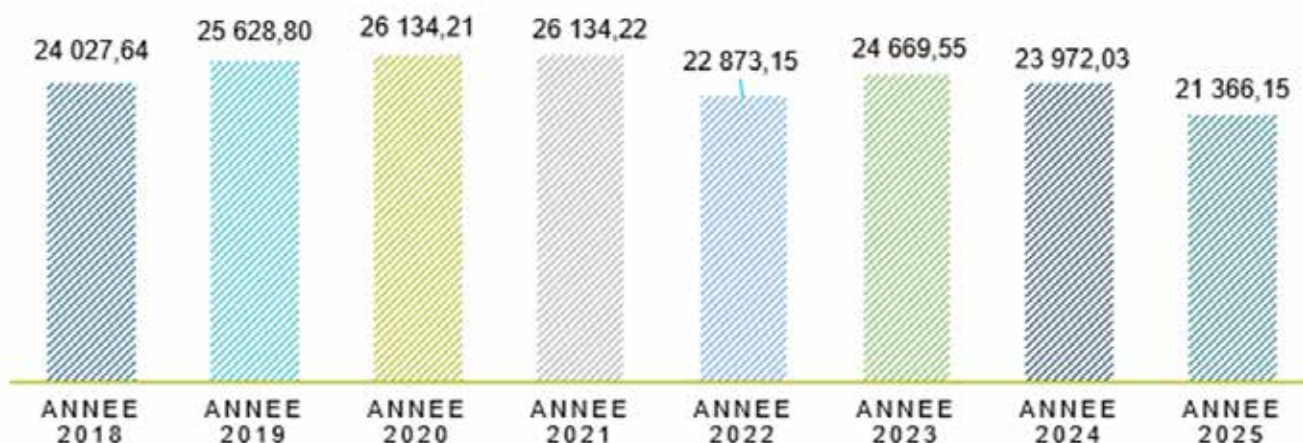
21 366,15 tonnes de déchets ont été réceptionnées au P.V.B. durant l'année 2025.

De novembre à février, les apports de déchets au P.V.B. sont faibles. Cependant, entre mars et octobre, la quantité augmente fortement.

Ceci est dû à la multiplication des apports de déchets verts suite à l'arrivée des beaux jours.



Les biodéchets, collectés en porte-à-porte (fermentescibles) réceptionnés au P.V.B. depuis 2018



Matières à évacuer du P.V.B.



Le refus de tri primaire (films, papiers glacés, erreurs de tri...) envoyé et traité sur le P.V.D.R.

En 2025, il représente 11,20 tonnes du tonnage entrant.



Les déchets ferreux (couverts, outils de jardin oubliés, boîtes de conserve...).

Ils représentent 66,40 tonnes sur le total du tonnage entrant.



Le refus d'affinage envoyé et traité sur le P.V.D.R. (matière organique contenant une grande quantité de plastiques et de copeaux de bois).

Cette fraction représente 3 384,58 tonnes.

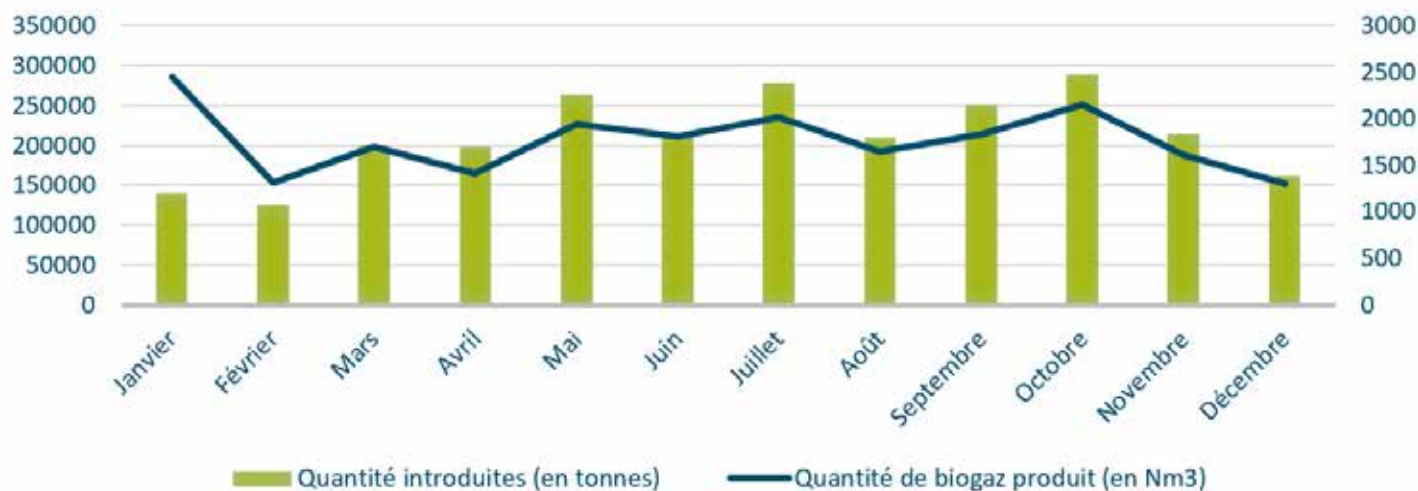
Refus de tri envoyé au P.V.D.R.	Valorisation ferraille	Refus d'affinage envoyé vers le P.V.D.R.	Souches	Total
11,20 tonnes	66,40 tonnes	3 384,58 tonnes	2,12 tonnes	3 464,30 tonnes

Les produits du P.V.B.

Quantité de biogaz produit (Nm3)	Biodéchets introduits (tonnes)	Ratio Nm3/tonne introduite
2 468 977,05	21 816,70	113,17

Part du biogaz envoyée vers les groupes électrogènes	Part du biogaz envoyée vers la chaudière de secours	Part du biogaz envoyée vers la torchère	Part du biogaz envoyée vers le P.V.D.R.
85,55 %	6,90 %	7,35 %	0,20 %

Quantité de biogaz produit en fonction du tonnage de déchets introduits



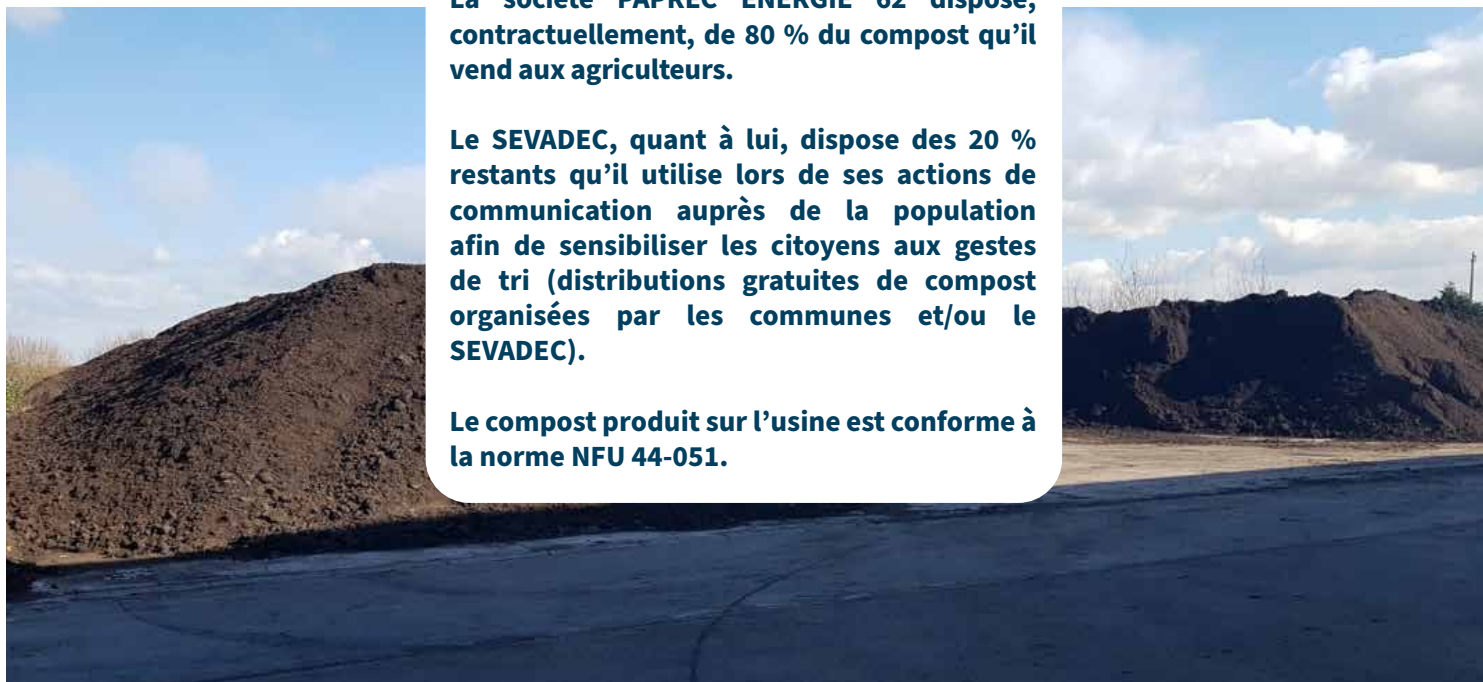
Production de compost

En 2025, ce sont **6 904 tonnes** de compost qui ont été produites.

La société PAPREC ENERGIE 62 dispose, contractuellement, de 80 % du compost qu'il vend aux agriculteurs.

Le SEVADEC, quant à lui, dispose des 20 % restants qu'il utilise lors de ses actions de communication auprès de la population afin de sensibiliser les citoyens aux gestes de tri (distributions gratuites de compost organisées par les communes et/ou le SEVADEC).

Le compost produit sur l'usine est conforme à la norme NFU 44-051.



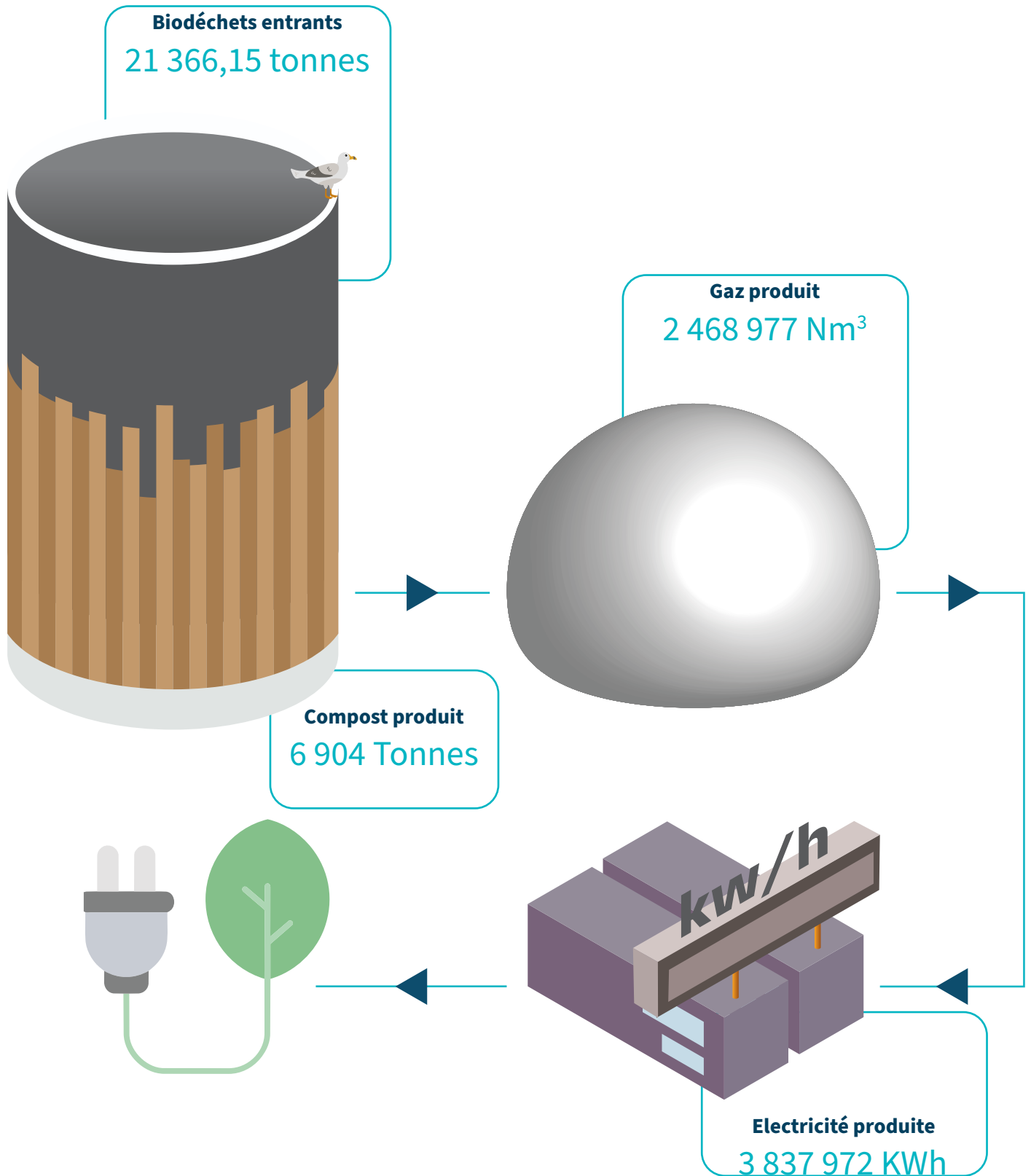
Production d'électricité

3 838 MWh

PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ EN 2025
soit la consommation d'énergie hors chauffage de plus de 10 000 foyers.

En 2025, la production d'électricité s'est élevée à 3 838 MWh contre 3 399 MWh en 2024, soit une augmentation de 12,91%.

Récapitulatif



DÉCHÈTERIES



La déchèterie est un lieu organisé, clos, gardienné où les particuliers peuvent déposer les déchets qui ne sont pas acceptés par le ramassage des ordures ménagères en porte-à-porte.

Ces déchets sont alors collectés de façon séparée dans divers conteneurs.



Les déchèteries permettent de :

- limiter le développement des dépôts sauvages,
- limiter le risque de pollution des sols et des eaux (cours d'eau et nappes phréatiques),
- orienter les différentes catégories de déchets vers des filières de traitement adaptées.



Le territoire du SEVADEC est doté d'un réseau de **8 DÉCHÈTERIES.**

La création et l'exploitation de celles-ci s'inscrivent dans une politique de gestion des déchets, définie à l'échelle européenne, et qui préconise l'implantation d'une déchèterie à moins de 10 minutes de chaque habitation du territoire du syndicat.

Les déchèteries sont complémentaires aux collectes sélectives des déchets des ménages.

Elles s'inscrivent dans un dispositif global de la gestion des déchets.

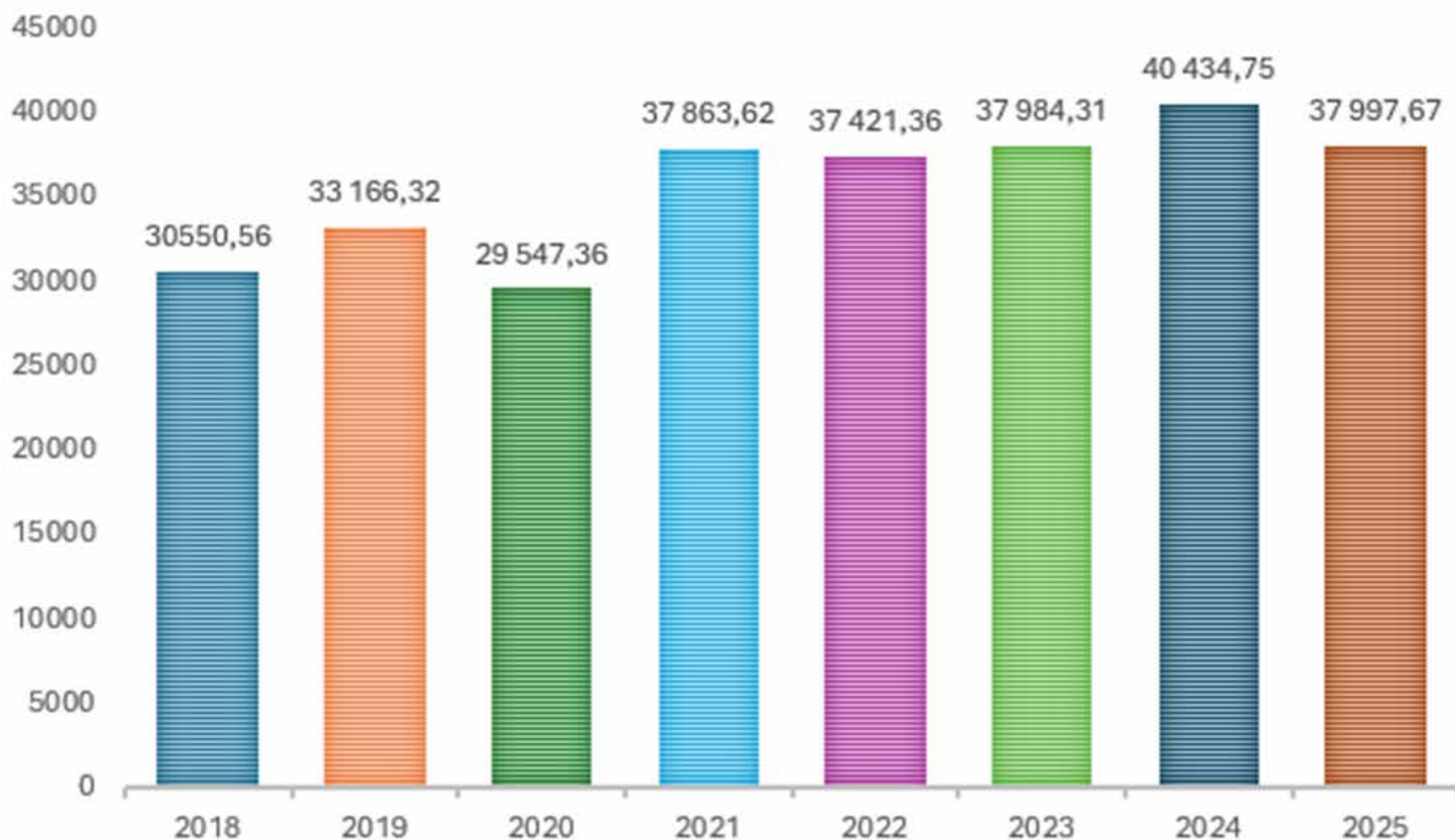
Fréquentation et tonnages des déchets entrants dans les déchèteries

Site	Tonnage	Fréquentation	Ratio
Calais Epinal	7 175,79	61 236	117,18
Calais Monod	6 249,96	51 574	121,18
Guînes	6 025,42	46 241	130,30
Audruicq	5 418,10	53 978	100,38
Louches	3 806,03	32 839	115,90
Oye-Plage	3 776,34	36 214	104,28
Peuplingues	3 080,53	20 470	150,49
Licques	2 465,51	21 140	116,63
TOTAL	37 997,67	323 692	117,39

Le réseau de déchèteries du SEVADEC a connu une fréquentation de **323 692 passages** en 2025 (19 287 passages de plus qu'en 2024) et a réceptionné **37 997,67 tonnes** de déchets, soit une diminution de 6,03 % par rapport à 2024.

Ces chiffres prennent en compte les apports des habitants de 11 communes appartenant au S.M.L.A. (Syndicat Mixte Lys Audomarois) pour lesquels une convention a été signée afin de permettre à ces derniers d'utiliser notre réseau de déchèteries.

Evolution du tonnage des déchets collectés dans les déchèteries depuis 2018



Part de chaque déchèterie par rapport au tonnage total collecté



Les apports effectués par les usagers sur les déchèteries de

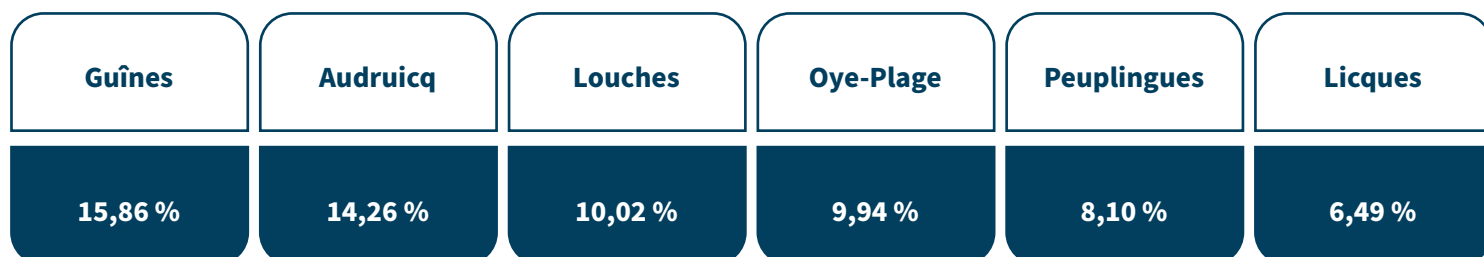
Calais Epinal (18,88 %) et de

Calais Monod (16,45 %)

représentent 35,33 % des apports totaux soit

13 425,75 tonnes de déchets.

Arrivent, ensuite les déchèteries de :



Tonnage des déchets issus des déchèteries


En **2025**,
 les déchèteries
 ont accueilli un total de
37 997,67 tonnes
 de déchets contre
40 434,75 tonnes
 en 2024.

Le service transport

Doté de 3 camions porteurs ampliroll, le service transport a en charge la rotation des bennes en déchèteries ainsi que le transport de celles-ci vers les exutoires.

En complément, le rouleau compacteur sur berce permet de réduire les coûts de transport (économiques et environnementaux) en optimisant le poids des bennes. Ce système adaptable sur les camions ampliroll permet également de réduire, voire de supprimer les risques liés à la préparation des bennes (équilibrage et tassage des déchets dans la benne, mise en place des filets...).



GEOS

Gestion Exploitation Organisation SEVADEC

G.E.O.S. est un outil permettant d'accompagner les gestionnaires, les chauffeurs et les responsables pour la gestion des enlèvements des déchets.

L'utilisation de cet outil sur 2024 et 2025 a démontré son efficacité.



En 2025, **14 282,52 tonnes** de déchets ont été transportées par le service transport du SEVADEC représentant **37,59 % du tonnage entrant** sur l'ensemble des déchèteries.

La partie restante est assurée par différents prestataires privés.



Le service transport a manipulé et transporté **7 545 bennes** en 2025.



Les camions ampliroll du SEVADEC ont parcouru, en 2025, **136 314 kms.**

PÔLE DE VALORISATION DES DÉCHETS RÉSIDUELS

Le Pôle de Valorisation des Déchets Résiduels (P.V.D.R.) permet de détourner la majeure partie des tonnages de déchets condamnés à l'enfouissement et de les envoyer vers des filières de valorisation.

Le P.V.D.R. valorise de manière optimale chacune des fractions contenues dans les déchets ménagers produits sur le territoire du SEVADEC :

LA PART ORGANIQUE EST MÉTHANISÉE. Elle permet la production de biométhane qui est injecté dans le réseau de gaz naturel, et, d'un amendement organique (fertilisant) utilisé en milieu agricole ;

LA PART RECYCLABLE (métaux ferreux, non ferreux ainsi que le verre) est dirigée vers les filières de valorisation ;

LA PART DITE À «HAUT POUVOIR CALORIFIQUE» (composée de plastiques, de textiles et de bois) permet la production d'un Combustible Solide de Récupération (C.S.R.) à destination des cimenteries, des chaudières industrielles et des unités de valorisation énergétique ;

LA PART DES DÉCHETS «NON RECYCLABLES ET NON VALORISABLES» est envoyée vers un Centre de Stockage des Déchets Non Dangereux (C.S.D.N.D.).

Après une phase de mise en service industrielle et de réglages en 2024, le Pôle de Valorisation des Déchets Résiduels a atteint son régime de croisière.

Tonnages des déchets ultimes collectés et apportés par les trois collectivités en 2025.

En tonnes	G.C.T & M.	C.C.R.A.	C.C.P.O.	TOTAL
O.M.R.	25 355,48	3 824,30	3 711,22	32 891,00
Encombrants	326,30			326,30
Déchets des collectivités	2 552,65		140,99	2 693,64
TOTAL	28 234,43	3 824,30	3 852,21	35 910,94

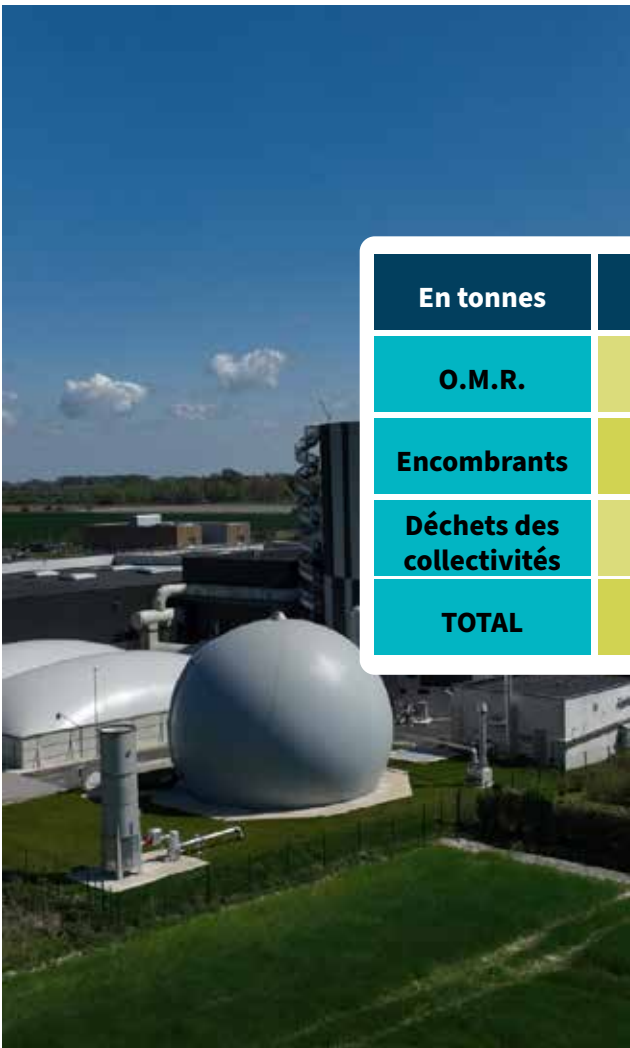
Autres déchets ayant transités par le P.V.D.R. :

Tout venant (déchèteries) : **3 625,38 tonnes**

Refus de tri (P.V.E.) : **3 786,74 tonnes**

Refus d'affinage et primaire (P.V.B.) : **3 395,78 tonnes**

Emmaüs : **35,26 tonnes**



Part des collectivités dans la provenance des O.M.R.

Sur le territoire du SEVADEC, **32 891 tonnes** d'Ordures Ménagères Résiduelles (O.M.R.) ont été collectées en 2025 contre 33 985,23 en 2024 soit une **baisse de 3,22 %**.

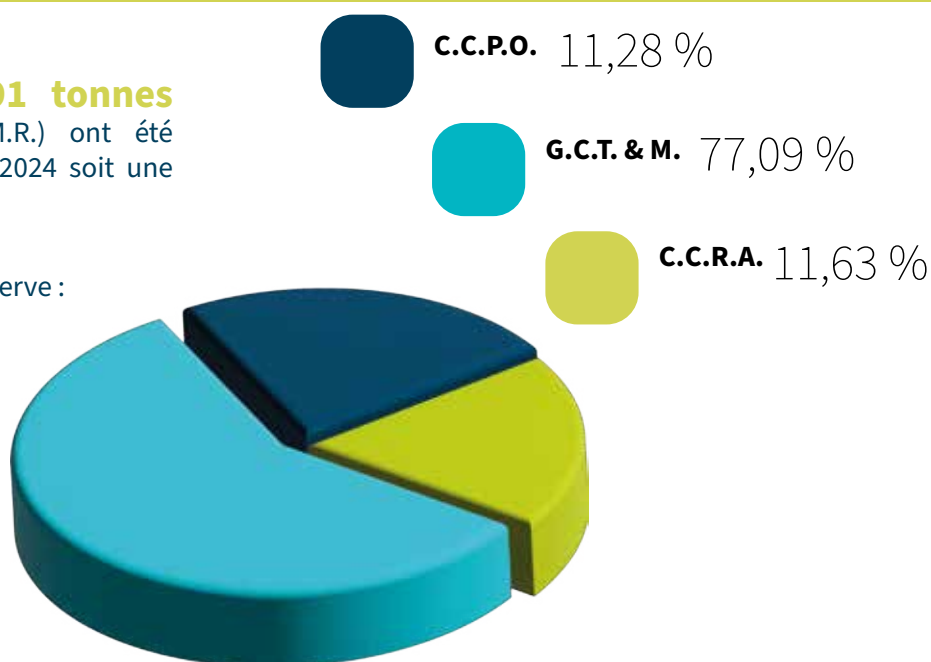
Entre 2024 et 2025, par collectivité, on observe :

GCT & M : - 3,30 %

CCRA : - 2,58 %

CCPO : -3,35 %

Ces évolutions peuvent s'expliquer par la mise en place de l'extension des consignes de tri au 1^{er} janvier 2023 et par une fréquence de collecte moindre pour la C.C.R.A. et la C.C.P.O.



Ratio des O.M.R. en kg/an/hab.



Avec une population pour G.C.T.&M. qui s'élève à **100 079 habitants** pour l'année 2025, soit un **peu moins de 65 % de la population globale**, 77,09 % des O.M.R. proviennent du territoire de Grand Calais Terres & Mers contre 11,63 % pour celui de la C.C.R.A. et 11,28 % pour celui de la C.C.P.O.

La production moyenne, pour un habitant du territoire du SEVADEC, s'établit donc à **213,48 kg/an d'Ordures Ménagères Résiduelles**, soit une **diminution de 6,88 kg/an/hab. par rapport à 2024**.

Le P.V.D.R. a accueilli les déchets ultimes d'autres équipements durant l'année 2025, notamment le «tout venant» issu des déchèteries qui représente **3 625,38 tonnes** ; les refus de tri du Pôle de Valorisation des Emballages qui représentent **3 786,74 tonnes** puis ceux du Pôle de Valorisation des Biodéchets qui représentent **3 395,78 tonnes**.

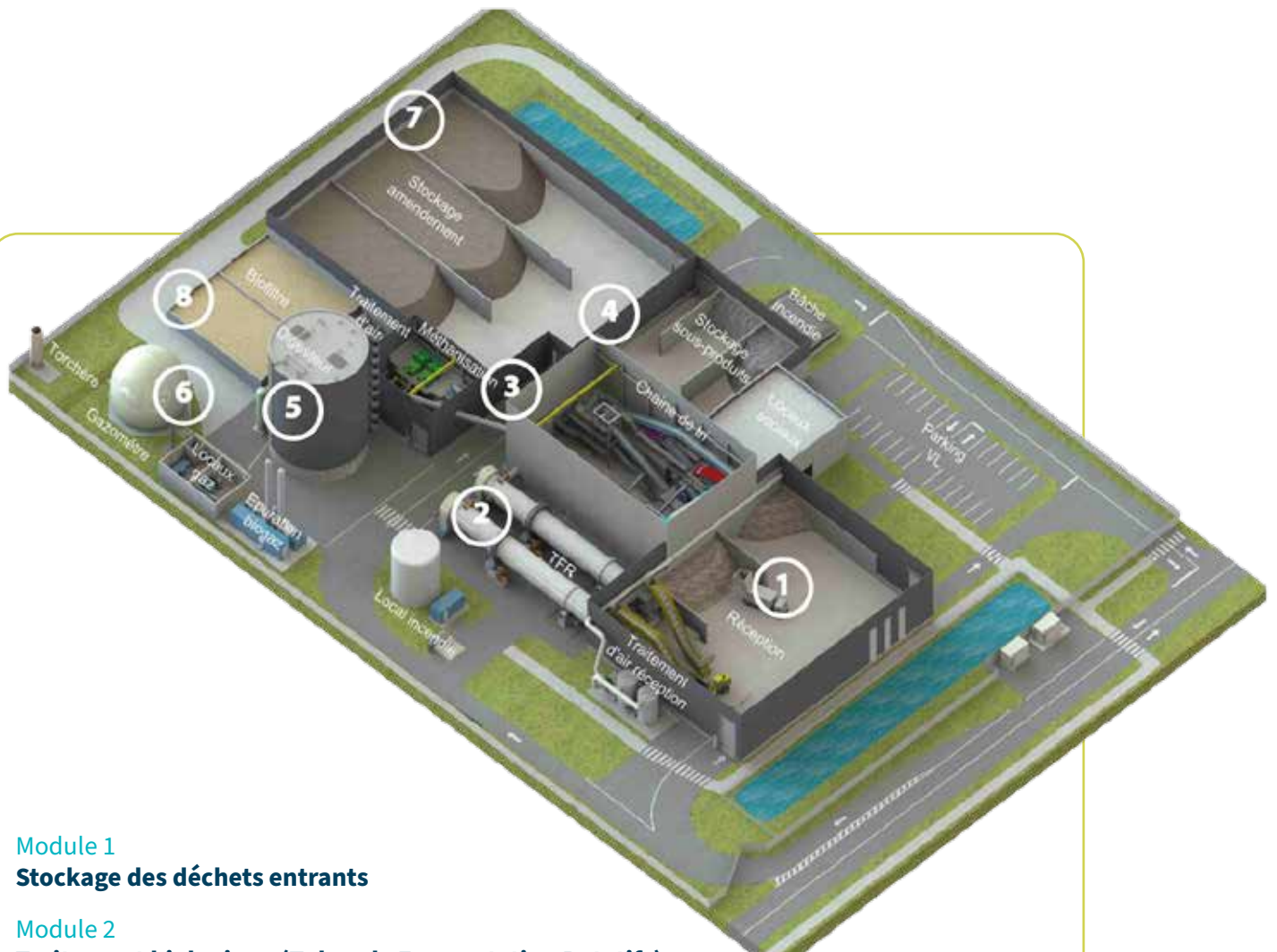


Les produits du P.V.D.R. (en tonnes)

Valorisation matière		Valorisation énergétique		Valorisation organique	Pertes	CSDND	Tonnage total
Verre	Métaux	CSR	Biométhane	Amendement + jus	Evaporation + perte de CO ²	Refus	
133,62	1 100,48	13 080,78	1 242,85	9 466,52	4 973,48	12 508,94	



Les grandes étapes de valorisation au P.V.D.R.



Module 1

Stockage des déchets entrants

Module 2

Traitement biologique (Tubes de Fermentation Rotatifs)

Module 3

Séparation des fractions « sèche » et « humide »

Module 4

Stockage du C.S.R., des métaux et du verre

Module 5

Méthanisation de la fraction « humide »

Module 6

Valorisation du biogaz par injection dans le réseau de gaz naturel

Module 7

Stockage de l'amendement organique

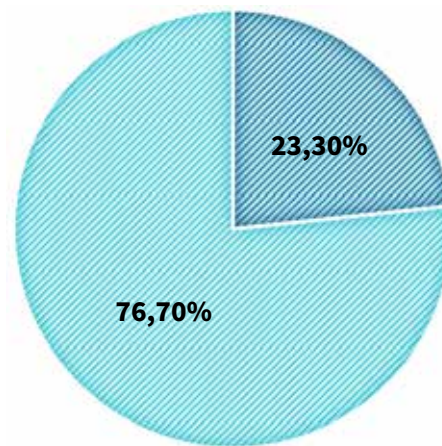
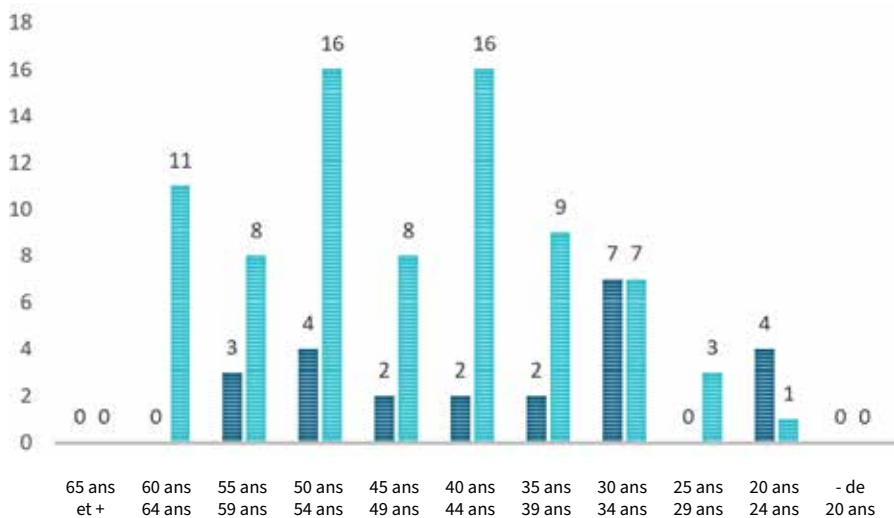
Module 8

Traitement d'air

PÔLE ADMINISTRATIF

Bilan social 2025

Le SEVADEC était composé de 103 agents au 31 décembre 2025



24 femmes 79 hommes

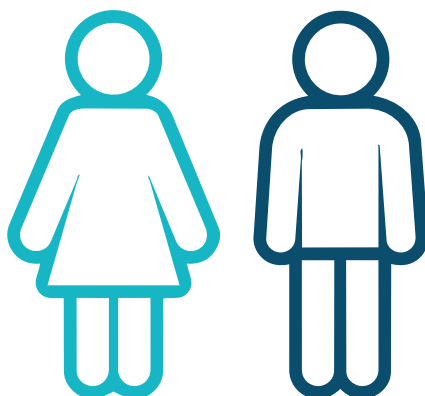
Répartition par statut et par service des agents titulaires, stagiaires et contractuels

	Titulaires	Stagiaires	Contractuels	Total
Centre administratif	15	0	2	17
Centre de tri	26	3	17	46
Déchèteries	22	2	2	26
Maintenance	6	2	0	8
Transport	6	0	0	6
Total	75	7	21	103

Répartition hommes/femmes en fonction du statut

11,65 %
de fonctionnaires

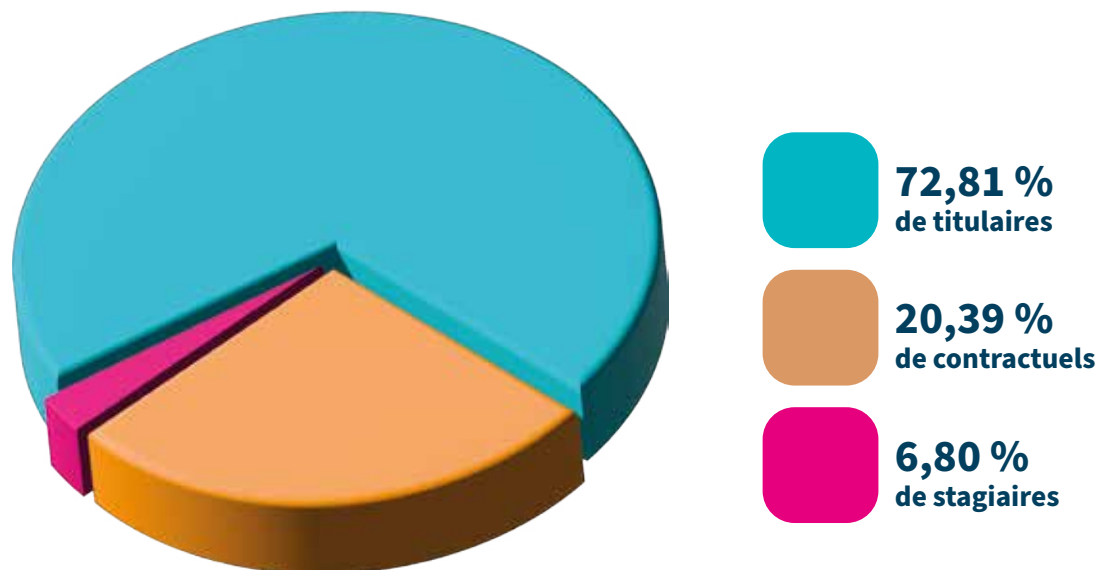
11,65 %
de contractuels



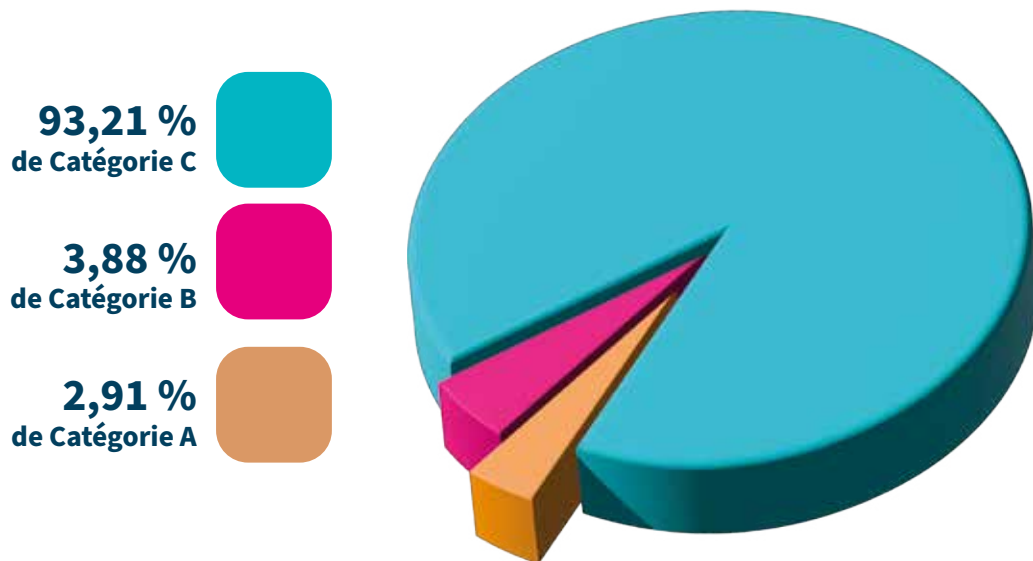
66,99 %
de fonctionnaires

9,71 %
de contractuels

Répartition des effectifs en fonction de leurs statuts



Répartition par catégorie hiérarchique



Informations complémentaires

3 agents ont fait l'objet d'une titularisation et 7 ont été nommés stagiaires.

Le taux d'emploi des travailleurs en situation de handicap est de 9,71 %.

Du 1er janvier au 31 décembre 2025 (et uniquement concernant les agents cotisant à la C.N.R.A.C.L.), 50,60 % des agents du SEVADEC se sont arrêtés au moins une fois (58,20 % en 2024).

1410 jours d'absence pour maladie ordinaire (2 188 en 2024)

976 jours d'absence pour accident de service (325 en 2024)

0 jour d'absence pour longue maladie (431 en 2024)

920 jours d'absence pour maladie professionnelle (483 en 2024)

0 jour d'absence pour congé paternité, maternité (30 en 2024)

28 jours d'absence pour congé de grossesse (0 en 2024)

52 jours d'absence pour congé maternité (0 en 2024)

**3 386 JOURS D'ABSENCE EN 2025
CONTRE 3 457 EN 2024.**

Les formations en 2025

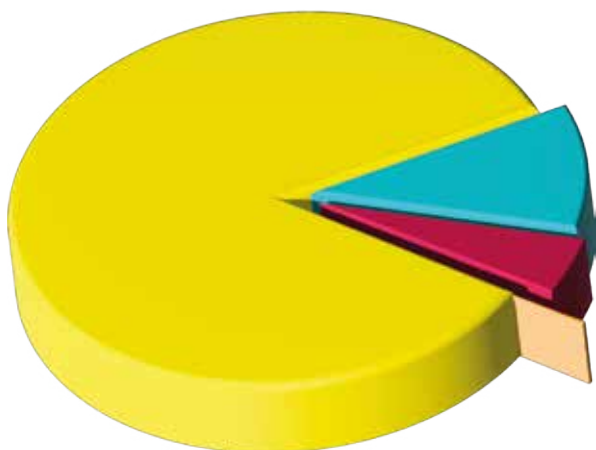
	Sensibilisation Amiante APAVE	Tri des D.D.S. Eco DDS	Electricité Formatechnik	Manipulation des extincteurs Maitriseo	Transport de marchandises FCO AFTRAL	CACES City Pro	Certibiocides Bourbourg Formation	C.N.F.P.T.	Excel Partenaire Insertion Formation	Total
Agents formés	23	18	12	60	1	4	1	8	1	128

Les réunions en 2025

Bureaux syndicaux	Comités syndicaux	CST
28 / 02	07 / 03	20 / 03
25 / 03	03 / 04	06 / 11
10 / 06	20 / 06	
17 / 09	24 / 09	
03 / 12	23 / 12	

FINANCES

Les dépenses en section d'investissement du SEVADEC



Remboursement de la dette

6 037 123,53 €
83,93%

P.V.D.R.

788 950,30 €
10,97%

P.V.E.

327 367,04 €
4,55%

Déchèteries

22 720,13 € / 0,32%

Pôle Administratif

16 472,43 € / 0,23%

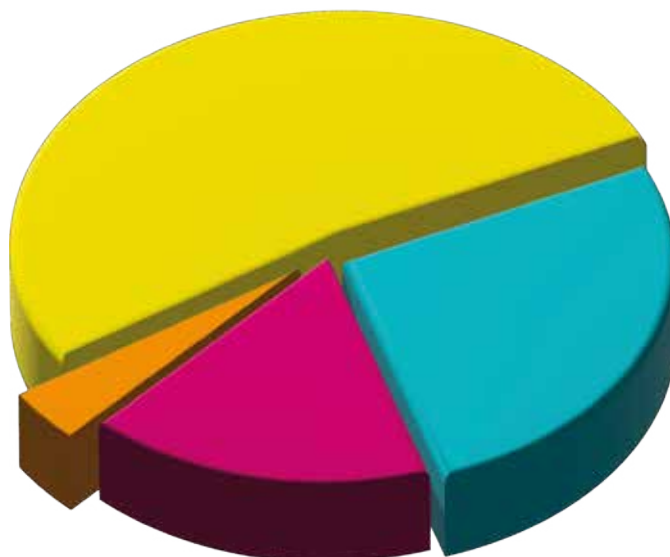
Le total des dépenses d'investissement s'élève à

7 192 633,43 €

Le coût du SEVADEC

Répartition de la participation financière par habitant :

Exploitation des déchèteries	20,90 € H.T.
Construction du PVDR	10,80 € H.T.
Construction du PVB	6,80 € H.T.
Fonctionnement du syndicat	1,47 € H.T.



Le coût par installation

Pôle de Valorisation des Emballages	Prix à la tonne H.T.
Participation au fonctionnement du centre de tri (hors recettes)	270 €
Participation au traitement des refus de tri	135 €
Pôle de Valorisation des Biodéchets	Prix à la tonne H.T.
Exploitation de l'usine de biométhanisation et traitement	120 €
Pôle de Valorisation des Déchets Résiduels	Prix à la tonne H.T.
Coût de traitement des O.M.R.	135 €
Coût de traitement des encombrants	135 €
Coût de traitement du bois	72 €

Les marchés conclus en 2025

Marché de services			
Montant égal ou supérieur aux seuils de procédure formalisée			
Objet du marché	Date de conclusion du marché	Nom de l'attributaire	Code postal de l'attributaire
Marché de fourniture de carburant pour les engins et les véhicules des services du SEVADEC Lot 1 : fourniture et livraison de carburant pour engins Lot 2 : fourniture de carburant pour les véhicules	20/06/25	SAS TOTALENERGIES PROXI NORD EST	54320
		ETS CARON	62100
Marché d'enlèvement, de transport et de traitement des déchets d'amiante liés issus des déchèteries du SEVADEC	24/09/25	OPALE ENVIRONNEMENT	62103
Marché de Location Longue Durée de deux camions ampliroll en full service	13/10/25	FRAIKIN ASSETS	62500

LEXIQUE ET TABLEAU SYNOPTIQUE DE LA COMPOSITION DES DÉCHETS MUNICIPAUX

Déchets de la collectivité - Déchets des espaces verts publics - Déchets de voirie, marchés - Déchets de l'assainissement	Déchets ménagers et assimilés Déchets produits par les ménages et les activités économiques collectés par le service public d'élimination des déchets	
	Déchets occasionnels Encombrants, déchets verts, déblais et gravats...	Déchets « de routine = ordures ménagères et assimilées »
		Déchets collectés en mélange (poubelles ordinaires) = Ordures Ménagères Résiduelles (O.M.R.)

Biodéchets : déchets biodégradables solides pouvant provenir des ménages composés des déchets alimentaires, des déchets verts ou déchets de jardin, des papiers et cartons.

Déchets verts : résidus d'origine végétale issus des activités de jardinage et d'entretien des espaces verts.

D.E.E.E. : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques.

Déchets fermentescibles : déchets composés exclusivement de matière organique biodégradable. Ils sont susceptibles d'être traités par compostage ou méthanisation.

Déchets inertes : déchets qui ne subissent aucune modification physique, chimique ou biologique importante. Les déchets inertes ne se décomposent pas, ne brûlent pas et ne produisent aucune autre réaction physique ou chimique. Ils ne sont pas biodégradables et ne détériorent pas d'autres matières avec lesquelles ils entrent en contact, d'une manière susceptible d'entraîner une pollution de l'environnement ou de nuire à la santé humaine.

D.D.S. : Déchets Diffus Spécifiques (aérosols, les produits de jardinage, les produits de bricolage, etc).

D.A.S.R.I. : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux : déchets d'activités de soins qui peuvent présenter des risques infectieux, chimiques, toxiques, radioactifs.

Déchets ultimes : déchets qui ne sont plus valorisables, ni par recyclage, ni par valorisation énergétique. À ce titre, ils sont réglementairement les seuls à pouvoir être stockés (enfouis) dans un Centre de Stockage des Déchets Non Dangereux (C.S.D.N.D.).

E.L.A. : Emballages Liquides Alimentaires (briques de lait ou jus de fruits).

E.M.R. : Emballages Ménagers Recyclables : emballages alimentaires en carton fin et léger (paquets de gâteau, suremballage de yaourts).

E.S.S. : Économie Sociale et Solidaire : désigne une manière d'entreprendre qui cherche à concilier activité économique et utilité

sociale. Elle repose sur des principes de solidarité, de coopération, de démocratie, et de primauté de l'humain sur le profit.

J.R.M. : Journaux, Revues, Magazines.

P.E.H.D. : PolyÉthylène Haute Densité : matière plastique opaque utilisée dans la fabrication d'emballages (flacons de produits ménagers et recyclables comme des tuyaux, des contreforts de chaussures, des bidons, ...) et recyclables en nouvelles bouteilles, barquettes, fibres textiles, rembourrage de couettes, oreillers, anoraks et peluches.

P.E.T. : PolyÉthylène Téréphtalate : matière plastique pour fabrication de bouteilles transparentes et recyclables en nouvelles bouteilles, barquettes, fibres textiles, rembourrage de couettes, oreillers, anoraks et peluches.

R.E.P. : Responsabilité Élargie du Producteur : le principe est celui qui fabrique, qui distribue un produit ou qui importe un produit doit prendre en charge sa fin de vie. Le producteur et le distributeur doivent ainsi financer, organiser et mettre en place les solutions de collecte, de réutilisation ou de recyclage appropriées pour son produit.

Tout-venant : déchets ménagers en mélange ne pouvant être déposés dans des bacs du fait de leurs tailles. Ces derniers sont apportés en déchèteries.



Types de collecte

Collecte : ensemble des opérations consistant à enlever les déchets et à les acheminer vers un lieu de transfert, de tri, de traitement ou une installation de stockage des déchets.

Collecte en porte à porte : mode d'organisation de la collecte dans lequel le contenant est affecté à un groupe d'utilisateurs nommément identifiables ; le point d'enlèvement est situé à proximité immédiate du domicile de l'utilisateur ou du lieu de production des déchets.

Collecte par apport volontaire : mode d'organisation d'une collecte dans lequel un « contenant de collecte » est mis à la disposition du public : colonnes, conteneurs spécifiques sur des espaces publics, déchèteries...

Collecte séparée : collecte de certains flux de déchets, préalablement séparés par les producteurs, en vue d'une valorisation ou d'un traitement spécifique. La collecte sélective s'applique aux déchets ménagers.

Unité de biométhanisation

C.V.O. : Centre de Valorisation Organique appelé également Pôle de Valorisation des Biodéchets.

Méthanisation : transformation des matières organiques par « fermentation anaérobie » (raréfaction d'air) et « digestion ». Celle-ci conduit à la production de biogaz (essentiellement constitué de méthane), et d'un digestat éventuellement utilisable (selon sa qualité) après compostage.

Biométhanisation : procédé de transformation de la matière organique par un ensemble de micro-organismes, en l'absence d'oxygène (anaérobie). Ce phénomène s'accompagne de la production de « biogaz », mélange gazeux combustible, et d'un résidu appelé « digestat ».

Digesteur : contenant dans lequel vont fermenter les biodéchets.

Autres définitions

C.C.P.O. : Communauté de Communes Pays d'Opale.

C.C.R.A. : Communauté de Communes de la Région d'Audruicq.

C.S.D.N.D. : Centre de Stockage des Déchets Non Dangereux : centre dans lequel sont enfouis les déchets ultimes, c'est-à-dire les déchets qui ne peuvent plus être réduits davantage ou encore les déchets parmi lesquels toute matière valorisable a déjà été récupérée.

C.S.R. : Combustible Solide de Récupération : il s'agit d'un type de combustible préparé à partir de déchets pour être brûlés dans des chaudières ou fours adaptés ou en usines d'incinération.

D.D.A.E. : Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter.

E.P.C.I. : Établissement Public de Coopération Intercommunale

G.C.T. & M. : Grand Calais Terres & Mers.

H.Q.E. : Haute Qualité Environnementale : démarche visant à réduire les impacts sur l'environnement des bâtiments lors de leur construction, de leur rénovation et de leur usage.

I.C.P.E. : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement.

P.A. : Pôle Administratif.

P.V.B. : Pôle de Valorisation des Biodéchets.

P.V.D.R. : Pôle de Valorisation des Déchets Résiduels.

P.V.E. : Pôle de Valorisation des Emballages.

Refus de tri : déchets non récupérés à l'issue du tri industriel et manuel. Ils font l'objet d'un traitement ultérieur.

Valorisation : terme générique recouvrant le réemploi, la réutilisation, la régénération, le recyclage, la valorisation organique ou la valorisation énergétique des déchets.





SEVADEC

Directeur de la publication : **Guy ALLEMAND**,
Président du SEVADEC

Responsable de la publication et relecture :
Responsables de services

Création graphique: **Camelance communication**
Guillaume Caffier camelance-communication

Crédits photos : **service Animation du Territoire,**
SEVADEC, services du SEVADEC, Camelance
communication

Tous droits réservés ©2026



Pour les versions imprimées, une fois lu, ce rapport doit être trié et jeté dans la poubelle des emballages. Ou donnez-le afin de limiter l'impact environnemental.

www.sevadec.fr